

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2010

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 04 mai 2010 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la communauté de communes sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 27 avril 2010

21 conseillers étaient présents.

M. Raymond Galland a été élu secrétaire de séance.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

DOMAINE TRANSPORTS SCOLAIRES

Transport des élèves de Colondannes

Le président rappelle la délibération prise en séance du 30 septembre 2009 par laquelle le conseil communautaire avait décidé de remettre au Conseil Général l'organisation du transport scolaire de la commune de Colondannes, celle-ci ayant demandé à être organisateur de second rang (AO2) et refusant de ce fait de signer une convention avec la communauté de communes, convention fixant notamment les conditions de participation financière de cette commune hors territoire, au service.

Le Conseil Général vient de faire savoir à la commune de Colondannes que seules les communes disposant d'un établissement scolaire peuvent être désignées AO2 (selon le règlement départemental) et qu'il est seul compétent pour l'organisation des transports et le cas échéant déléguer la compétence, et décider du découpage du territoire compétent.

Il en résulte qu'il n'est pas possible de remettre l'organisation du service pour une seule commune et que la communauté de communes a la compétence pour l'ensemble du bassin scolaire et donc l'obligation d'assurer la continuité du service de transport pour les élèves de Colondannes.

Toutefois le président fait remarquer qu'il n'est pas normal que les contribuables du territoire aient à supporter une charge correspondant à un service rendu sur une commune hors territoire.

Le conseil communautaire décide donc :

- de mettre la commune de Colondannes en demeure de payer sa participation par l'émission de titres de recettes appuyés des justificatifs
- de demander à M. le Préfet de la Creuse d'inscrire d'office la dépense au budget de la commune de Colondannes dans le cas où elle persisterait dans le refus de payer.
- de faire supporter aux familles concernées la charge correspondant au fonctionnement du service en cas de persistance de la commune de Colondannes dans son refus de payer une dépense qu'elle payait auparavant au Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves et de Gestion du C.E.S. de Dun le Palestel.
- de prévenir les familles au moment de l'inscription pour l'année scolaire 2010/2011 de cette situation, afin qu'elles puissent décider en connaissance de cause d'inscrire ou non leur enfant au service.

DOMAINE TOURISME

Aménagement Vallée des Peintres : compte rendu du travail du Comité d'Animation et de Suivi animé par le Chef de Projet

Le Président présente un tableau récapitulatif représentant les axes forts des 2 sites de Crozant et Fresselines élaboré à partir des discussions lors de la réunion du 20 mars 2010.

Fresselines : quatre axes forts

1- Espace Monet-Rollinat

Relais Office de Tourisme

Boutique

Salle d'exposition (salle existante à rénover et à chauffer)

Espace scénarisé sur Claude Monet et Maurice Rollinat ainsi que sur les peintres ayant séjourné à Fresselines

Espaces-ateliers de pratique artistique et/ou hébergements dans la partie grange à restaurer

2 - Villages d'artistes : Ateliers-Galleries, expositions d'été

3 - Sentier d'interprétation doté d'une passerelle

4 - Festival de Marionnettes : spectacle, stage, exposition

Crozant : quatre axes forts

1 - Hôtel Lépinat – Maison Guillaumin

Antenne de l'office de tourisme et Boutique

Salle d'exposition temporaire

Espace scénarisé sur l'Ecole de Crozant et Armand Guillaumin

Réserve (tableaux et documentation)

Studio

2 - Ruines de la Citadelle

3 - Sentier d'interprétation

4 - Arboretum de la Sédelle

5 – Balade en vedette

Projet Hôtel Lépinat Maison Guillaumin :

Un préprogramme a été réalisé avec l'aide de l'architecte conseil du Pays Ouest Creusois et du chef de projet Vallée de la Creuse à partir des propositions faites lors de la réunion du 20 mars 2010.

Devant la complexité du projet et suite aux nouvelles orientations (suppression de l'hébergement notamment), il apparaît nécessaire de procéder à la reconstruction du programme qui induira une modification de l'enveloppe financière. Aussi, le Président propose de recruter un programmiste ou un conducteur d'opération, spécialisé en scénographie. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. proposition de la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) pour conventionnement ATESAT

Le conseil décide de ne pas donner suite pour le moment. La DDT continuera à apporter son concours dans le cadre de l'aide à l'émergence de projet.

2. Habitat

PRIG : M. Forest présente les modifications des objectifs du PRIG et des critères de sélectivité découlant des orientations nationales de l'ANAH et de l'enveloppe financière affectée à la Creuse en 2010.

Permanence Info Energie : L'EIE (Espace Info Energie) propose de mettre en place sur le territoire une permanence conseils, en direction des particuliers, concernant les énergies renouvelables sur le territoire 1 fois par trimestre. Le conseil trouve cette initiative intéressante. Elle sera couplée avec la permanence Habitat.

3. Commission d'évaluation des charges transférées

Elle devra se réunir pour se prononcer définitivement sur l'évaluation des charges transférées concernant l'Espace Monet-Rollinat, réalisée en 2008.

4. Création d'une régie d'avance pour voyages d'études

Afin de simplifier le règlement des dépenses lors des déplacements pour voyage d'étude, M. le Président propose de créer une régie d'avances. Le conseil communautaire accepte cette proposition et fixe le montant maximum à 600 €. Cette enveloppe est conservée à la trésorerie mais disponible lors de l'organisation d'un voyage.

5. Remplacement de Marc Glénisson

- o A la CAO, en qualité de membre titulaire : M. FOREST est élu à l'unanimité

- Au CNAS : Marie Rose Lanotte a fait savoir qu'elle était candidate : sa candidature est adoptée à l'unanimité.

6. Remplacement de Marie Rose Lanotte à la Commission Déchets

Le conseil prend note de son remplacement par Philippe Brigand.

7. Information démission Christine Travet

M. Durand informe le conseil communautaire de la démission de Christine Travet du Conseil Municipal de Méasnes. Son remplaçant au conseil communautaire devra donc être désigné.

8. Grande Traversée du Limousin

M. Parlebas et le Comité des Fêtes de Crozant remercient les bénévoles des communes de l'intercommunalité pour l'aide apportée à l'organisation du Grand Tour du Limousin.

9. Sentier des peintres : entretien

M. Parlebas demande que le sentier des peintres soit nettoyé dès le mois d'avril et pas seulement en mai. L'information sera donnée au Conseil Général qui a la compétence pour le balisage et l'entretien de ce circuit.

10. Eau et Lumière

Le dossier de l'association « Eau et Lumière » pour l'inscription aux sentiers européens est passé devant la commission le 3 mai 2010.